

AR21000507

ARRETE DE NUMEROTAGE

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-28 ;

VU la demande du permis de construire 077 243 21 00002 ;

CONSIDÉRANT la demande reçue le Vingt-un octobre 2021 de Monsieur JAMES DIAS, Responsable de Programmes Groupe ARC concernant la création d'adresse postale ;

A R R E T E

ARTICLE 1 – Les parcelles AI 374 – AI 467 – AI 468 – AI 469 et AI 481 porteront l'adresse suivante :

- 14 Boulevard du Général de Gaulle

ARTICLE 2 – Aux termes de l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Sous-Préfet de Torcy ;
- A la poste plateforme de distribution du courrier de Saint-Thibault-des-Vignes ;
- Au centre des Impôts Fonciers Pôle Topographique de Meaux ;
- Au commissariat de Police de Lagny-sur-Marne ;
- A la caserne des Pompiers de Lagny-sur-Marne ;
- Aux intéressés.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le 25 octobre deux-mille-vingt-et-un.

Pour extrait conforme,



le Maire et par empêchement,
Le Premier Adjoint,

Bouchra FENZAR-RIZKI

Certifié exécutoire à la suite de
sa transmission en Sous-Préfecture le : 27/10/2021
A son affichage le : 27/10/2021
Lagny-sur-Marne le : 27/10/2021